

soit augmentée de 4 p. 100 au bout d'une autre année, et de 3 p. 100 dans l'année qui suivra. Mais, en définitive, on veut imposer réellement une taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et sur la machinerie des manufactures, ce qui augmente le coût de la vie et les prix de tous les biens disponibles et contribuera ainsi davantage à l'inflation qui sévit dans notre pays.

Augmenter cette taxe par étapes comme le fait actuellement l'honorable ministre des Finances ou l'augmenter d'un seul coup, il n'y a pas tellement de différence.

Couper la queue de son chien à plusieurs places ou d'un coup sec au bout, elle est coupée en définitive. Que la queue soit coupée à plusieurs places avant d'arriver au bout, ça fait encore plus mal au chien.

C'est un peu ce qui se produit dans le cas de la taxe à l'heure actuelle. Le ministre des Finances, en échelonnant cette taxe qui, dans un an et demi, sera rendue à 11 p. 100, ne changera en rien la situation puisque cette taxe devra être payée par le peuple.

Monsieur le président, il ne faut pas oublier que depuis à peu près 50 ans, dans notre pays, on augmente graduellement les taxes les unes après les autres, petit peu par petit peu, comme le cas se reproduit aujourd'hui. Alors, dans chaque dollar que tout citoyen canadien gagne il y a environ 47 sous de taxe et d'impôts. Si cette taxe avait été imposée d'un seul coup, le peuple canadien se serait certainement révolté, mais vu que le ministre des Finances l'impose par étapes, c'est-à-dire petit peu par petit peu, le peuple le réalise moins, mais l'augmentation reste toujours. Ainsi, il faut mettre un terme à ces augmentations de taxes et d'impôts, et à mon avis, le temps est venu d'agir en conséquence.

Je vois l'honorable député de Mercier (M. Boulanger) qui semble se réjouir de l'imposition de cette taxe. S'il juge à propos de se réjouir en ce moment, je pense que ses électeurs ne doivent pas avoir le même sourire qu'il affiche présentement.

Monsieur le président, nous comprenons fort bien que les dépenses des différents gouvernements augmentent. Il en va ainsi quant aux dépenses du gouvernement fédéral. Encore, aujourd'hui, on nous présente un projet de loi portant sur l'aide aux municipalités. Cette mesure exigera une somme de 400 millions de dollars. De ce fait, nous comprenons facilement l'augmentation des dépenses du gouvernement.

Cependant, lorsque les dépenses du gouvernement augmentent, il lui faut augmenter son revenu. Mais, malheureusement, nous constatons aujourd'hui qu'il n'a d'alternative, pour augmenter son revenu, que d'aller puiser l'argent nécessaire dans les poches des

citoyens canadiens, sous forme de taxes et d'impôts.

Tant et aussi longtemps que le gouvernement ne sortira pas des sentiers battus pour diriger son économie actuelle, il lui sera impossible de faire autrement que de puiser ses revenus dans les poches des citoyens canadiens.

Quoique nous nous opposons à l'imposition de cette taxe, nous reconnaissons que le gouvernement a besoin de plus de revenu. Mais nous aimerions mieux, plutôt que d'augmenter les taxes ou plutôt que de priver le gouvernement de sources de revenu, lui suggérer de trouver ce revenu ailleurs.

J'ai entendu à plusieurs reprises l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) suggérer que les budgets déficitaires sont une manière de se procurer de nouvelles sources de revenu. Accuser des déficits entraîne automatiquement des endettements, des paiements d'intérêts; et là, nous n'en sommes plus.

Nous suggérons donc que les déficits soient financés par la Banque du Canada qui est un organisme appartenant au gouvernement canadien et qui n'a qu'à ne pas charger d'intérêt, car la Banque du Canada est un organisme canadien et alors, on se trouve à se devoir à nous-mêmes. En somme, je suis en faveur de ce genre de déficit budgétaire, financé par la Banque du Canada. Nous nous trouverions à nous devoir cet argent à nous-mêmes. A ce moment-là, c'est ni plus ni moins la poche gauche qui doit à la poche droite, et nous ne nous opposons pas à ce que la Banque du Canada finance ces déficits.

Nous nous opposons à l'augmentation de cette taxe et, en même temps, nous suggérons de nouvelles sources de revenu. Nous croyons avoir expliqué assez souvent à la Chambre ce qu'il faut faire pour aller chercher de nouvelles sources de revenu, qu'il est inutile de s'attarder plus longtemps sur ce point.

C'est pourquoi, la majorité des membres de notre groupe voteront en faveur de cet amendement.

(Traduction)

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, cet amendement aurait pour effet le renvoi du bill au comité en vue du maintien de l'exemption sur les matériaux de construction et les machines de production. Autrement dit, le comité des voies et moyens aurait pour mission de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et les machines de production. La taxe de 11 p. 100 sera imposée progressivement, il est vrai. Mais comme le député de Lapointe (M. Grégoire) l'a fait remarquer, si l'on coupe la queue du chien pouce par pouce au lieu de la couper en une